

# La lettre

11  
numéro

## d'information



Bulletin de liaison du Mouvement des Assises Nationales du Sport  
180, avenue Gaston Berger 59000 LILLE - Tél.: 03 20 58 91 80 - Fax: 03 20 58 00 75  
Email : isabellec@luc.asso.fr - Site Internet : www.assisesnationalesdusport.fr

## UN BUDGET RGPP

Pour la quatrième année consécutive, le budget s'étiole en accélérant son implosion. Les effets de la RGPP viennent accentuer des options lourdes de recomposition du modèle sportif français. Le service public se porte mal parce que l'idée d'intérêt général associée au sport est attaquée dans ses fondements et lui fait perdre toujours plus de crédibilité. La perte de moyens administratifs (directions départementales spécifiques - DDJS), de moyens humains (perte massive de fonctionnaires) et de moyens financiers (budget), conjuguée à l'absence de directives nationales sur le développement du sport dans toutes ses dimensions, conduisent ce secteur social consubstantiel au développement humain à n'être perçu que comme un loisir. Exit alors quelques exigences de démocratisation et promotion, en parallèle, de la marchandisation sous quelque forme que ce soit (sport professionnel ou achat à la carte d'espaces de jeux ou de pratiques).

Ayant connu 5 ministres en 4 ans, cette mobilité n'a pas débouché sur un effort quelconque au niveau budgétaire. La visibilité en matière de politique sportive y a-t-elle gagné ? Certainement pas car les grandes décisions en matière stratégique ont été pilotées ailleurs, laissant le soin à chacun des titulaires de ce poste de faire face aux crises qui se présentaient (foot, quotas, violence, dopage...).

Un budget qui stagne donc à 0,14 % du budget général (ou 0,18 % si l'on inclut dans le calcul les personnels sport qui relèvent d'un autre programme piloté par un autre ministère !). L'apparente progression des crédits de paiement (+ 31,4 M€) est liée aux crédits affectés au CREPS et musée du sport pour payer leurs personnels qui viennent de leur être transférés (soit 41,5 M€). Les crédits affectés au sport de masse chutent de 54,27 % passant de 17,9 à 8,2 M€ (ne représentant plus que 3,29 % des CP en 2012 contre 6,9 en 2011).

(suite page 4)

## CONTEXTE ET PROSPECTIVE POUR UNE VISION A 2015

Il faut reconnaître qu'aujourd'hui le service public du sport ne sera plus jamais celui qu'on a connu ; la RGPP l'a considérablement réduit, l'amoindrant d'une grande partie de ses moyens humains, administratifs et réglementaires. Le dernier rendez-vous des ANS à Lille a cherché les voies d'une nouvelle dynamique publique.

Le contexte européen et international est soumis à une crise financière qui dure, où la croissance stagne, et les déficits budgétaires s'accroissent. La réduction des dépenses budgétaires prévue pour les 3 ans à venir, la limitation des moyens aux collectivités territoriales risquent de conduire, tant l'Etat que les Collectivités, à n'investir dans le sport que des moyens en régression.

### Quelles sont les conditions actuelles, concernant le Sport ?

1 - L'acte 3 de la RGPP est lancé, dont la finalité tend à faire disparaître les services déconcentrés du Ministère des Sports. Celui-ci, dans un format réduit, ne devrait plus avoir d'actions que sur le sport de haut niveau et sur les déclinaisons sociales imputées sur le CNDS, lesquelles pouvant d'ailleurs être gérées par d'autres Ministères.

Par ailleurs, l'Assemblée du Sport, née avec difficultés, tarde à être instituée officiellement par décret. Dans ce contexte, quel sera l'avenir de ce Ministère ?

2 - La Réforme des territoires va clarifier les compétences en matière de sport. Par cette réforme, les Départements sont affaiblis, pas disparus... mais, avec l'explosion des dépenses sociales ils ne pourront se concentrer que sur les compétences obligatoires. Les Régions sont les grandes perdantes de la réforme actuelle, car elles n'ont plus d'autonomie fiscale. Qui prendra en charge le sport en 2015 ? Le département ou l'intercommunalité ? (\*)

3 - Le CNOSF, concentré sur la nouvelle gouvernance, prône toujours l'unité du sport, et revendique le besoin d'un discours commun au sein de la famille sportive, mais les fédérations sont-elles prêtes à se remettre en cause pour être en adéquation avec les difficultés des collectivités, et donc des clubs ? Ceux-ci sont-ils d'ailleurs conscients de ce qui les attend ?

Devant ce constat, nous avons besoin de dresser une perspective d'avenir, et d'élaborer une stratégie d'actions prenant appui sur les points suivants :

- prendre acte du point de non-retour pour imaginer l'avenir,
- conduire une réflexion plus profonde pour élaborer une prospective sur le devenir du sport...
- élargir nos partenariats extérieurs pour créer une synergie dans les réflexions

C'est-à-dire anticiper 2015 pour défendre l'essentiel d'un service public du sport qui doit perdurer.

(\*) Réf. M. Péraldi-s/pref.Auvergne/Intervention Seine-St-Denis le 14/05/11

# APRES LILLE... QUEL NOUVEAU SERVICE AUX BESOINS DE

*Les actes du rassemblement de Lille sont diffusés sur le site et en papier, accessibles pour tous ceux qui s'intéressent à ce qui a pu s'échanger, physique et sportive. Il revient au Comité de Pilotage de tirer les enseignements de ces opinions qui se sont exprimées à un moment de besoins en APS demeurent et le monde du sport, au-delà du mouvement sportif, exprime ses attentes d'une nouvelle organisation du sport est indispensable, mais l'Etat est le seul garant de l'égalité d'accès aux APS pour toutes et tous, sur tout le territoire. Ci-après quelques regards*

**Michelle DEMESSINE, Vice-Présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine et Adjointe au Maire de Lille déléguée aux sports :** «... le service public du sport se doit de créer des interdépendances entre la pratique amateur et professionnelle pour ne pas provoquer une scission entre une pratique de haut niveau élitiste et un sport amateur en manque de moyens... L'intervention des collectivités est légitime à travers son caractère d'utilité sociale et d'intérêt général. ...Ce qui permet de lutter contre les disparités sociales, territoriales et économiques... ce schéma d'organisation est mis en péril avec la réforme des collectivités territoriales. La clause générale de compétence reste donc aujourd'hui une compétence partagée par toutes les collectivités permettant encore les financements croisés... le reste de la réforme des collectivités tend de plus en plus à l'assèchement des finances locales et du sport amateur...»



**Vincent LENA, Président de la Commission Sport et Jeunesse du Conseil Régional...** «... c'est une politique prioritaire, un vecteur de lien social et d'épanouissement pour la région. ...sujet éminemment politique au Conseil Régional..., nos débats dépassent souvent les clivages politiques, la manière de placer le bon curseur quand on a une politique progressiste, entre le sport pro, le sport amateur, entre la politique de sport d'élite de haut niveau, la pratique pour tous, le lien avec le sport universitaire, le sport scolaire..., l'ouverture et l'accession au sport pour tous. Ces débats posent la question du service public du sport, dans un contexte de retrait massif et inquiétant de l'Etat...»

**Dans les interventions starters sur l'état des lieux : Claude MAHIER, Comité de Pilotage ANS :** «... la valorisation du bénévolat est considérée comme un apport du secteur privé puisque le bénévole est un privé qui donne de son temps, et souvent de son argent ; le bénévolat est estimé en France à 271 000 emplois temps plein. La valorisation du bénévolat est supérieure au financement public du sport». «En moyenne, les Etats financent à hauteur de 12%, les collectivités à 24%, les ménages à 49% et les entreprises à 14%. Si on regarde spécifiquement la France, on est à 9% pour l'Etat, 30% pour les collectivités, 50% pour les ménages et 11% pour les entreprises. ...Les Etats disent que la stabilité des financements n'est pas obtenue, ce qui est un facteur de risque pour l'avenir.. Nous sommes trop tributaires du contexte économique et/ou politique de chaque pays, et les financements peuvent évoluer très rapidement. Les leviers d'actions qui sont formulés dans ce rapport, c'est :  
- que l'on pourrait ponctionner un peu plus les paris en ligne,  
- que les approches du secteur public et du secteur privé soient étudiées de façon commune  
- que les politiques publiques soient fixées à long terme...»

**Jean-Pierre MOUGIN, Secrétaire Général du CNOSF :**

«...Nécessité donc pour le mouvement sportif de s'organiser au sein des territoires pour établir un trait d'union pertinent avec l'ensemble des collectivités territoriales. Conjointement aux actions menées en liaison avec les parlementaires que l'on réunit régulièrement, le CNOSF a aussi anticipé en réorganisant ses propres instances internes afin d'améliorer la lisibilité et la cohérence d'action. Il a donc décidé de créer une commission territoriale de 8 membres représentant 8 territoires, devant mettre en oeuvre, en liaison avec les fédérations et les instances déconcentrées du mouvement sportif - CROS, CDOS et CTOS -, les actions nécessaires pour que ces instances régionales et interrégionales puissent assurer une cohérence parfaite entre les politiques générales de notre pays, insufflées par le mouvement sportif aux côtés du Ministère des Sports, et celles insufflées par les fédérations...»

**Marina HONTA... Où en sommes-nous du service public du sport ?...**

«... Si les nouvelles réformes institutionnelles consacrent la grande permissivité des acteurs publics pour intervenir en matière sportive, on assiste simultanément, depuis quelques années, à une réduction de leur autonomie fiscale et financière qui a déjà des conséquences sur l'organisation de ce service public... avoir l'autorisation d'intervenir légalement ne signifie pas nécessairement que l'on a les ressources pour le faire... A côté du couple Etat / fédérations sportives, une pluralité d'acteurs va progressivement s'impliquer dans le développement et la promotion des APS, ce qui pose la question des rapports qu'ils entretiennent pour organiser de manière concertée ce développement... Outre ce pluralisme institutionnel, une autre évolution est également constatée, celle de la segmentation des publics et des modalités de pratique sportive... A côté de la demande traditionnelle des scolaires et des licenciés des associations sportives... d'autres formes de modalités de pratiques qui, pour certaines, s'éloignent du modèle sportif associatif traditionnel et qui interrogent parfois la légitimité et la pertinence de cette offre. A côté de cette évolution de la demande de pratiques sportives, ce sont les modèles organisationnels du sport qui vont se segmenter également. Les 4 secteurs que sont le sport professionnel, le sport de masse compétitif, le sport de masse non compétitif et le sport de haut niveau, ne sont pas construits aujourd'hui sur les mêmes bases organisationnelles, n'exigent pas les mêmes ressources, n'attirent pas les mêmes acteurs... D'autres mouvements plus généraux apparaissent et pèsent sur le service public et ont à voir avec la crise économique et sociale qui a accentué certains besoins sociaux (prise en charge des chômeurs, lutte contre l'exclusion et la précarité...), auxquels s'en ajoutent d'autres (vieillesse croissante de la population et nécessaire prise en charge des personnes âgées. Ils ont eu pour effet d'interroger l'efficacité des politiques publiques nationales engagées (politiques de la ville, politique de lutte contre le chômage...)...»

# LE PUBLIC DU SPORT POUR REPONDRE LA POPULATION ?

ger lors de ces deux journées, sur le thème du Service Public, dans les différents champs que traversent le sport, les activités et l'éducation  
onné, dans le contexte de la mise en place de l'Assemblée du Sport par la précédente ministre. Depuis, changement de ministre, mais les  
ort, pas seulement d'une nouvelle gouvernance. Associer les fédérations sportives délégataires et affinitaires et les collectivités territoriales  
ords croisés, paroles d'assises, extraits du rassemblement, par Nicole DEBOTTE.

## DANS LES ATELIERS

1) **Les champs du service public du sport** : une politique de sport pour tous est à réinventer ; les politiques du moment qui visent des publics cibles (jeunes, ZUS, femmes, handicapés) abandonnent l'idée d'actions pour tous et toutes... Le sport est-il nécessairement social ? Quels sont les éléments intangibles que la politique sportive doit comprendre (projet, institutions, moyens, personnels, cadre réglementaire) ?... Quel nouveau type de service public ? Plus aucune collectivité ne permet de faire jouer au service public son rôle en termes d'égalité. L'Etat doit-il continuer à investir dans le sport de haut niveau, le sport professionnel ?

2) **La démocratie** : où sont les acteurs qui pourraient avoir leur mot à dire ?... Comment impliquer davantage le citoyen dans l'organisation de sa pratique ? Tout le monde porte la responsabilité d'un système délégué, système verrouillé qui n'est plus productif en termes de service public et de valeurs. On assiste à une montée de la démocratie participative qui, dans l'association, est l'émergence des questions relatives aux besoins, aux objectifs, aux procédures, et surtout à l'évaluation... : il faudrait réformer la gouvernance en radicalisant la démocratie».

3) **Quelles forces humaines pour un service public du sport ?** Définir les attentes du mouvement sportif, les populations concernées par la formation (sportifs, encadrants, dirigeants bénévoles, officiels, salariés administratifs, etc), établir les différences entre formations diplômées d'Etat, diplômées fédérales et formations non reconnues, lister les difficultés de mise en oeuvre d'une politique de formations... La question des cadres publics, et celle des emplois privés/associatifs, pose la question de la politique de soutien à l'emploi.

4) **Les financements** La réforme territoriale va complexifier la gestion des associations : quel financement, par quel organisme, pour quelle action, et pour qui ? Comment obtenir la bonne information pour l'accès aux financements spécifiques (ex : santé) ? Quelle organisation et quelle gestion de l'association pour s'adapter à cette évolution ?

## TABLE RONDE : quelles propositions pour la mise en oeuvre d'un nouveau service public du sport ? Utopie ou réalité ?

**Pierre COLLOMB, Directeur du Centre de Droit du Sport de Nice** «...il faut différencier le service public et la politique publique... Le service public est un moyen de mettre en oeuvre une politique publique... c'est une organisation qui peut être publique, une administration d'Etat ou une structure privée. La notion de service public est-elle applicable à l'ensemble du sport ? Je ne crois pas à l'unité du service public du sport...les obstacles sont constitués par le contexte politique et financier...»

**Jean-Pierre MOUGIN** : ... «Le mouvement sportif, ce n'est pas seulement le sport d'élite, c'est aussi le sport pour tous... Le CNOSF vient de créer une délégation appelée «Sport et diversité des pratiques»... L'Assemblée du Sport, un élément de réponse pour plus de démocratie dans le sport ? Quelles propositions concrètes émergeront derrière ces débats ?»

**Michel RIEU, Directeur scientifique de l'AFLD** : «je ne suis pas sûr que la création d'un service public Sport et Santé soit nécessaire... Financer le sport, ce n'est pas seulement financer le loisir, c'est aussi financer la réinsertion sociale et une meilleure santé de la population».

**Gilbert DARROUX, Vice-Président de l'ANDISS** : L'Etat a-t-il une réelle volonté d'avoir un service public du sport ?... Les collectivités ont de plus en plus de difficultés pour boucler leur budget... La question des équipements et des normes est également prégnante... Les collectivités sont fortement positionnées sur le sport de masse... Une autre question est celle des pratiquants auto-organisés, hors clubs...

**Jean-François BOEDEC, membre de l'ANDES, Président de la FNOMS** : Le service public du sport ne pourra se faire que si l'on tient compte des besoins du citoyen. Nous, élus, n'avons pas les moyens d'appliquer nos politiques sportives... L'Etat doit décider d'affecter les moyens nécessaires aux collectivités...

## DANS LES CARREFOURS

1) **Sport pour tous, compétitions, clubs, fédérations, associations hors mouvement sportif** : Le CNOSF peut-il représenter tout le mouvement associatif sportif ? L'association libre, volontaire, représente-t-elle un pouvoir face aux collectivités ? Quelle est sa place dans le projet social ?

2) **Sport éducatif, EPS, sport scolaire** : Le sport éducatif se mène dans une association à condition que celle-ci réfléchisse son action au quotidien.

3) **Etat, Ministère des Sports, Communes, Départements, Régions** Pour définir le rôle de l'Etat, il faut partir des besoins de la population en incluant la notion d'intérêt général, réorienter les domaines d'intervention des collectivités...



## LES PROPOSITIONS POUR UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC DU SPORT : UTOPIE OU AVENIR ?

«... travailler ensemble localement... au sein d'espaces de réflexion, de propositions, d'imagination...» (JF BOEDEC - Ph. MACHU).

«... il faut définir la cible du service public, la clientèle, les usagers..., le domaine géographique... les clubs ne relèvent pas du service public... le domaine territorial est celui où il y a ce besoin prioritaire de sport...» (P. COLLOMB)

«...les modifications des politiques publiques sont soumises à un rapport de force constant. ... il faut mener un combat au niveau institutionnel, d'ordre politique... et au niveau quotidien, par la défense face aux sportifs, de l'idée que le sport doit être un lieu de démocratie véritable... Croire en des perspectives formatrices car le sport exige une vigilance constante... il faut créer des synergies pour promouvoir cette conception d'un sport à vocation de développement de l'homme...» (Y. LEZIART).

## UN BUDGET RGPP (suite)

Le désintérêt définitif pour ces formes de pratiques est patent, les jeux d'argent et paris sportifs deviennent les grands financeurs du sport de masse dans le même temps ou celui-ci est promu élément essentiel pour la cohésion sociale et réduit, par ailleurs, à une sorte d'hygiénisme (sport santé). L'Etat gardant, pour des raisons politiques et idéologiques fondamentales, l'emprise sur le haut niveau et sport professionnel. Ces éléments sont constitutifs du nouveau modèle sportif et conduisent à une dislocation durable du secteur.

L'action 01 (sport pour le plus grand nombre), qui abrite (de façon discutable) le musée du sport (pour plus du quart des crédits) promeut la civi-conditionnalité, à savoir une série d'injonctions qui ont pour but d'encadrer l'action des clubs dans les orientations ministérielles.

L'action 02 (sport de haut niveau) met l'INSEP au centre du dispositif ; cette action concentre tous les dispositifs qui plombent un budget bien maigre : assumer le contrat PPP INSEP à raison de 12,4 M€ par an durant 30 ans (!) ; assumer le contrat léonin qui lie l'Etat au consortium qui gère le Stade de France (12M€ contre 5 en 2011). Les fédérations devraient pouvoir bénéficier de crédits comparables à 2011.

Les autres actions (prévention par le sport et promotion des métiers) connaissent des fortunes de crédits diverses, généralement en baisse, sans des actions nouvelles particulières, en ayant tout de même le souci de faire payer plus les ménages ou les collectivités pour la formation aux métiers du sport.

6,5 % des personnels sont rayés du ministère, soit 180 postes supprimés par an durant 3 ans ; ce sont notamment les Directions Départementales qui seront les plus atteintes.

La promesse de porter ce budget à 3 % du budget national s'avère être une proposition électoraliste qui aboutit finalement à se stabiliser au 1/20ème de la promesse...

Son doublement immédiat, dès le budget 2012, serait un acte rassurant pour le milieu sportif et conforme à leur attente.

### LE SPORT EST UN DROIT

Nouvelle Rencontre-Débat :  
SAMEDI 19 NOVEMBRE 2011 de 9h30 à 13h  
(dans les locaux du SNEP)

«La place de l'EPS et du sport scolaire dans un service public du sport refondé».

Contact : 01 44 62 82 10

### ASSEMBLEE GENERALE DES ANS

MARDI 15 NOVEMBRE 2011  
de 14h30 à 16h30  
(dans les locaux de la FSCF)

Contact : 03 20 58 91 80

## Le sport scolaire Un ferment sportif à préserver

En réunissant plus d'un million de jeunes, soit plus de 30 licencié(e)s par professeur, le sport scolaire, intimement lié à l'éducation physique et sportive, offre un réseau des plus denses du mouvement sportif. Chaque collège, chaque lycée, possède son AS, son club et est inscrit dans un réseau de rencontres sportives aux multiples facettes, d'actions de responsabilisation sur les tâches structurantes du sport (officiels), de la vie associative, et cela à partir du choix que l'adhésion ne devait en aucun cas devenir un facteur d'exclusion. De nombreux champions sont passés par l'UNSS ; cette union est une sorte de démocratisation en acte où la culture polyvalente est encouragée.

De telles évidences ne sautent pas aux yeux de tout le monde. Régulièrement, des tentatives sont menées pour en dénaturer son sens : le marginaliser dans les établissements scolaires, attenter aux moyens donnés pour son animation (supprimer le forfait dont dispose chaque professeur pour l'animer), rogner la subvention ministérielle conduisant au renchérissement du prix des licences, aligner son fonctionnement sur le régime commun des fédérations sportives détruisant par là sa spécificité... bref, laisser se développer l'idée que celui-ci aurait accompli sa mission historique au sein de l'école et que de nouvelles dispositions doivent s'inventer. Cette perspective serait ruineuse à un double titre : d'une part en défaisant le rapport singulier que l'AS de l'établissement scolaire établit avec tous les élèves en créant une attraction permanente, d'autre part, en laissant croire qu'en renvoyant les pratiques aux clubs civils, le passage se ferait sans dommages. C'est à une saignée que l'on assisterait ! Nous voyons bien que l'AS joue un rôle important pour tous les publics que les clubs civils n'attirent pas, ou mal, en leur sein.

Comme le budget, les actions du gouvernement à l'égard du sport scolaire sont révélatrices de cet entêtement à percevoir l'action publique comme une entrave permanente au plein épanouissement de la marchandisation du sport.

Le sport scolaire est le sport des scolaires dont le mouvement sportif a besoin.

### La LETTRE ANS

est conçue et rédigée par des bénévoles du mouvement des ANS. Elle est distribuée par nos soins et peut être reproduite sans autorisation préalable.

Responsable de rédaction :  
Comité de Pilotage

Pour tous renseignements :  
s'adresser au siège à Lille  
E-mail : isabellec@luc.asso.fr

La Lettre des ANS  
peut être consultée sur notre site :  
[www.assisesnationalesdusport.fr](http://www.assisesnationalesdusport.fr)  
pour diffusion au gré de chacun